

Nouméa, le 8 octobre 2020

Port Autonome de Nouvelle Calédonie

Capitainerie du Port de Nouméa

Dossier suivi par : *Christophe Tendron*

Tel : 20 50 06

Mél : capitainerie@noumeaport.nc

AVIS AUX USAGERS n° 11-2020
Port de Nouméa / ZONE PÊCHERIE/ mise en place de ralentisseurs
9 octobre 2020

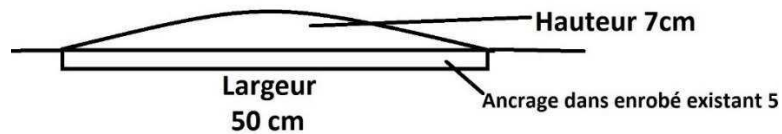
Les usagers de la **zone Pêche** du port de Nouméa sont informés de la mise en place de mini-ralentisseurs devant le quai de Pêche Ouest, conformément au plan ci-contre :

le **vendredi 9 octobre 2020**

Ce dispositif, composé de dos d'ânes et d'une signalisation associée*, est destiné à rappeler, aux usagers, la limitation de vitesse à **20km/heure** pour tous les véhicules empruntant cette voie.

Nous remercions les conducteurs de respecter les limitations de vitesse, et les places dédiées au stationnement des véhicules sur tout l'espace portuaire.

** la signalisation pourrait être achevée le samedi 10 octobre*



Nous vous remercions de votre compréhension.

